

Arrêté fédéral concernant les projets de construction des Ecoles polytechniques fédérales (EPF) et de leurs établissements annexes

du 5 octobre 1989

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'article 27 de la constitution;
vu le message du Conseil fédéral du 27 février 1989¹⁾,
arrête:

Article premier

¹ Les projets de construction et les demandes de crédit proposés dans le message du 27 février 1989 sont approuvés.

² Les crédits d'ouvrage suivants sont ouverts pour un montant total de 297 015 000 francs, à savoir

- a. 247 550 000 francs selon la liste des nouveaux crédits d'ouvrage figurant à l'appendice 1;
- b. 49 465 000 francs selon la liste des crédits additionnels figurant à l'appendice 2.

Art. 2

Le Conseil fédéral est autorisé à procéder à des transferts de peu d'importance entre les divers crédits d'ouvrage, dans les limites du crédit d'ensemble prévu à l'article 1^{er}, 2^e alinéa, lettre a.

Art. 3

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 5 octobre 1989

Le président: Reymond
La secrétaire: Huber

Conseil national, 21 septembre 1989

Le président: Iten
Le secrétaire: Anliker

32795

¹⁾ FF 1989 I 1345

Liste des nouveaux crédits d'ouvrage

EPF de Lausanne	Fr.
Deuxième étape du transfert à Ecublens, quatrième phase	98 350 000
Centre sportif de l'Université de Lausanne et de l'EPFL à Dorigny; deuxième étape d'aménagement	<u>8 000 000</u>
Total EPFL	106 350 000
 EPF de Zurich	
Construction d'un nouveau bâtiment pour instituts à la Clausiusstrasse, première étape	98 400 000
Rénovation et aménagement du bâtiment d'agronomie ouest, deuxième étape	<u>27 800 000</u>
Total EPFZ	126 200 000
 Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherches (EMPA)	
Adaptation du bâtiment de contrôle des gaz d'échappement à Dübendorf pour l'application des nouvelles prescriptions de la Confédération sur les gaz d'échappement des véhicules à moteur	4 200 000
 Institut fédéral de recherches forestières (IFRF)	
Construction d'un nouveau bâtiment à usages multiples à Birmensdorf	<u>10 800 000</u>
Total nouveaux crédits d'ouvrage	247 550 000

Liste des ouvrages faisant l'objet de crédits additionnels

EPF de Lausanne	Fr.
Deuxième étape, deuxième phase, augmentation des coûts due au renchérissement	4 685 000
Deuxième étape, troisième phase, augmentation des coûts due au renchérissement et aux compléments du projet	30 150 000
Total crédits additionnels EPFL	34 835 000
EPF de Zurich	
Bâtiment d'institut au Zehnderweg, augmentation des coûts due aux conditions de construction et au renchérissement	12 230 000
Agrandissement de l'installation de thermopompes de la centrale de chauffage à distance à l'EPF-Centre, deuxième étape, augmentation des coûts due aux conditions de construction et au renchérissement	2 400 000
Total crédits additionnels EPFZ	14 630 000
Total crédits additionnels	49 465 000

Arrêté fédéral concernant les projets de construction des Ecoles polytechniques fédérales (EPF) et de leurs établissements annexes du 5 octobre 1989

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1989
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.10.1989
Date	
Data	
Seite	915-917
Page	
Pagina	
Ref. No	10 105 948

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.